



Restauration et hébergement - CFA-CFPPA de Bommes



- ❖ **Le service restauration** est assuré par le self-service du Lycée. Dans un cadre agréable et reposant, les élèves se voient proposer des repas variés et équilibrés. La formule self-service, à la fois pratique et rapide, est appréciée de tous. Les apprenants voulant bénéficier de ce service doivent se rapprocher du secrétariat du site.
- ❖ **Pour l'hébergement** se rapprocher du secrétariat du site qui communiquera une liste d'hébergeurs.

Ci-dessous, les tarifs





TARIFS 2023* LA TOUR BLANCHE SERVICE RESTAURATION & HEBERGEMENT

TARIFS APPRENTIS SOUS CONTRAT DU CDFA DE LA GIRONDE

Déduction faite de l'aide de l'OPCO (3€ PAR REPAS ET 6€ PAR NUITEE) :

MONTANT	ANNUEL		TRIMESTRIEL		MENSUEL	
	DEMI PENSION	PENSION	DEMI PENSION	PENSION	DEMI PENSION	PENSION
BTSA 20 SEMAINES	122.20 €		40.73 €		13.58 €	

A la semaine, à titre indicatif	DEMI PENSION
	4 JOURS
MONTANT TOTAL	18.11 €
AIDE OPCO	12.00 €
RESTE A CHARGE DE L'APPRENANT	6.11 €

POUR LES INTERNES EXTERNES : $40,75 + 6,20 - 27 = 19,95$ € (9 repas + 4 petits déjeuners)
POUR LES APPRENTIS, n'adhérant pas à un forfait, REPAS OCCASIONNEL : 2,81 € à régler le matin, directement au régisseur

TARIFS PREPA APPRENTISSAGE, APPRENTIS SECTEUR PUBLIC, STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SANS CONTRAT):

A la semaine, à titre indicatif	DEMI PENSION	INTERNE PENSION
	5 JOURS	5 JOURS MATIN, MIDI ET SOIR
MONTANT TOTAL	14,47 €	38,36 €

* Les tarifs sont votés au conseil d'administration public local du lycée qui peut par conséquent être modifiés chaque fin d'année.

Votre demande au service restauration et hébergement est annuelle, révisable au trimestre.

Tout trimestre entamé est dû.

Le changement de régime est soumis à l'approbation du directeur et ne peut entrer en vigueur qu'à compter du trimestre suivant.

Toute demande doit être formulée au moins 15 jours avant la fin du trimestre, sous peine de n'être éventuellement enregistré au trimestre suivant